



N° 03 /C/EHT-CEMAC

COMMUNIQUE

LES CANDIDATS DONT LES NOMS ET PRENOMS SUIVENT, CLASSÉS PAR ORDRE DE MERITE, SONT DECLARES DEFINITIVEMENT ADMIS AU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP), DU BREVET DE TECHNICIEN (BT), ET EN ANNEE PREPARATOIRE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR A L'ECOLE DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE LA CEMAC (EHT-CEMAC) DE NGAOUNDERE, SESSION DE JUILLET 2019.

CENTRE : Ndjamena (République du Tchad)

I- **PARCOURS** : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP)

1 ^{er}	MAHAMAT TREBO ABOUT
2 ^{ème}	KOUMABENG LABEU FIDELINE
3 ^{ème}	KITOKO GNOUA FELICITE †

II- **PARCOURS** : BREVET DE TECHNICIEN (BT)

1 ^{er}	ACHTA HISSEINE HASSANE
2 ^{ème}	ADAM MOUSTAPHA TCHARI
3 ^{ème}	NON-YOM NADEGE
4 ^{ème}	BOURSALA DOURANDI
5 ^{ème}	KINGA MANDO †



III- PARCOURS : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

1 ^{er}	ABDADINE MAHAMAT SALEH
2 ^{ème}	KEYMADJI SANDRINE ASDONGAR
3 ^{ème}	NDAKLAMI TAPMI ROSALIE
4 ^{ème}	MOUAKOULNA DJARABE GUSTAVE
5 ^{ème}	AHMAT MAHAMOUD AHMAT OUCAR
6 ^{ème}	MBAÏHOUNDAM PASCAL
7 ^{ème}	SINDIGUE LARDJIGA ROGUEIA
8 ^{ème}	DAMONG SIRANDI
9 ^{ème}	MBOGO PATRICE NGAGUE
10 ^{ème}	DJEKOUNDA NGUERODJE THIMOTHEE 

NB :

Les lauréats sont attendus à l'EHT-CEMAC à partir du Lundi 09 septembre 2019.

La rentrée académique 2019-2020 est fixée au Lundi 16 septembre 2019 à 07 heures 00 minute.

Les frais d'inscription (ou droits scolaires) sont fixés à cent mille (100 000) F CFA à compter de la rentrée académique 2019-2020.

Les allocations d'entretien de trente mille (30 000) FCFA, restent suspendues.

L'EHT prend en charge : la scolarité, les soins médicaux, l'assurance, l'hébergement, et la restauration des élèves.

Les frais de transport aller du candidat, admis de son pays d'origine à l'EHT-CEMAC de Ngaoundéré, et de retour à la fin de sa formation, sont à la charge de chaque Etat (membre de la CEMAC).



Ngaoundéré, le 22 JUL 2019
Le Directeur Général


Alphonse MBANGA IBATA